

CATALOGUE DES FORMATIONS 2026

Gagnez en efficacité
& exploitez tout le potentiel
des solutions logicielles Legilog !

Formations sur catalogue,
ou sur mesure.

Legilog
Créateur de logiciels

Pour toute demande de formation,
contactez notre service commercial
03 85 45 80 90 / ventes@legilog.fr

Vous souhaitez gagner en efficacité et exploiter tout le potentiel des solutions Legilog ? C'est possible !



Nous proposons différentes formations à l'utilisation de nos logiciels

- formations initiales
- formations complémentaires
- formations approfondies
- formations collectives
- formations personnalisées

Ces formations peuvent être réalisées

- Sur site dans vos locaux
- Au siège de Legilog à Châtenoy-le-Royal (71)
- Ou à distance, via Microsoft Teams, Zoom, Skype...



Les dates de formation sont programmées d'un commun accord, en fonction des plannings de nos différents formateurs.



Legilog est également sensibilisé à la formation des personnes en situation de handicap. Des aménagements pourront être proposés après étude de faisabilité.

Nos outils et méthodes pédagogiques

Sur site

- 1 formateur
- 1 salle de formation équipée d'un écran de projection, d'un vidéo-projecteur
- 1 ordinateur avec accès au logiciel pour chaque participant
- 1 support de cours pour chaque participant



A distance

- 1 formateur
- 1 ordinateur avec accès au logiciel pour chaque participant équipé d'un micro, de hauts parleurs et d'une caméra (optionnelle)
- Applications utilisées : TeamViewer, Microsoft Teams, Zoom, Skype, ou autre...
- 1 support de cours pour chaque participant



Dans nos locaux

- 1 formateur
- 1 salle de formation équipée d'un écran de projection, d'un vidéo-projecteur
- 1 ordinateur avec accès au logiciel pour chaque participant
- 1 support de cours pour chaque participant



Notre Equipe pédagogique

Mme Carina LAUMET
Mme Roselyne VANNIER
Mr Laurent GENEVOIS
Mr Cédric MORLOT
Mr Christophe GROSSI
Mr Jean CHARBONNIER
Mr Jérémie BEHAGUE
Mr Hervé FRUAUT (Prestataire Théâtre Info Système)

Clients Legilog,

vous pouvez également être formés
à Théâtre Info Système !

Partenaire historique de Legilog, Théâtre Info Système dispense des formations sur son logiciel à tous les utilisateurs de Legilog qui le souhaitent : profitez-en !

Formations Legilog : mode d'emploi !



- L'évaluation des besoins de formation est réalisée par le formateur, qui vérifie que les pré-requis soient bien respectés, et définit avec le demandeur les différentes modalités (lieu, date, durée, moyens techniques...)
- Une convocation à la formation est adressée à la personne responsable de l'organisation de la formation au sein de la structure demandeuse. Cette personne transmet ensuite la convocation à chaque participant inscrit à la session
- Une auto-évaluation de chaque participant est réalisée en début et en fin de stage
- Chaque participant devra signer la feuille de présence de chacune des sessions
- A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant afin qu'il évalue la formation dans sa globalité.

Une pédagogie active et concrète !

- Notre équipe pédagogique met tout en œuvre afin de s'adapter au mieux à vos réels besoins. La formation est dispensée avec vos données et vos usages, de façon à vous rendre autonome très rapidement sur nos logiciels.
- Des conseils de bonnes pratiques, issus de notre longue expérience dans votre domaine d'activité, permettent ainsi d'optimiser un maximum les fonctionnalités proposées par nos solutions.
- Des exercices sont proposés tout au long de la session de formation, afin de mettre en pratique les différents cas.
- Après la formation, notre équipe reste disponible pour toutes éventuelles questions ou compléments d'informations via notre plateforme d'assistance SAM (Service Assistance et Maintenance), par téléphone ou bien par mail.
- Le formateur s'assurera, quelques temps plus tard, que la formation a bien été assimilée, et que les participants sont à l'aise avec les logiciels et les différents sujets abordés.



Combien ça coûte ?



Nos forfaits de formation s'entendent hors taxe, majorés du taux de TVA en vigueur.

Lors d'une formation sur site, nos forfaits comprennent les frais de déplacement de l'intervenant (France métropole uniquement).

Le nombre de participants maximum par session est de 5/6 participants.

Etant organisme de formation agréé, le coût de formation peut éventuellement être pris en charge par votre organisme paritaire (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre OPCO)

Toute inscription à une session de formation sera effective à réception du devis accepté.

Il appartient à chaque structure de réaliser sa demande de prise en charge auprès de son organisme de gestion de fonds de formation.

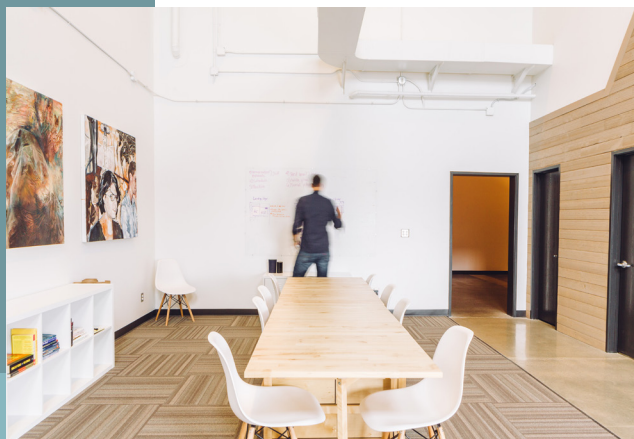
Legilog se tient à votre disposition pour vous fournir tous documents nécessaires à la constitution de votre dossier (devis, programme de formation, convention de formation).

A l'issue de la formation, Legilog se charge de facturer directement l'organisme collecteur en cas d'acceptation de la prise en charge, et de transmettre les attestations de présence.

Si la prise en charge est acceptée partiellement, Legilog facturera le restant dû à la structure.

Le règlement devra être réalisé à réception de la facture.

En cas d'annulation de la formation à moins de 7 jours précédant le début de la formation, Legilog se réserve le droit de facturer la prestation.



Legilog est référencé dans le fichier DATADOCK pour une meilleure prise en charge du financement de nos formations par votre OPCO.

Legilog a obtenu la certification QUALIOPi afin de répondre aux nouvelles normes, et attester de la qualité du processus mis en œuvre pour nos actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'activité suivante :

Actions de formation

Liste des programmes de formation

1/	Logiciels de Gestion	Comptabilité, Paie	
	Programme comptabilité	formation initiale	2 jours
		formation aux modules Tableaux de gestion et Budgets	1 jour
		formation complémentaire révision et approfondissement	1 jour
	Programme Prélude	formation à l'utilisation du logiciel de comptabilité Prélude	3 heures
	Programme Holo	formation au logiciel de facturation Holo	3 heures
	Programme Synapse	formation au logiciel de gestion des achats Synapse	3 heures
	Programme paie	formation initiale	2 jours
		formation complémentaire déclarations spécifiques	1 jour
		formation approfondie outils d'extraction	1 jour

2/	Logiciels dédiés à la Culture : Billetterie, Billetterie Internet, Relations Publiques, TisProjet		
	Programme Billetterie	formation initiale Billetterie non numérotée	1 jour
		formation initiale Billetterie numérotée	2 jours
		formation au module Billetterie Internet (billetterie numérotée)	1 jour
		formation au Contrôle d'accès	2 heures
		formation au paramétrage de saison	1 jour
	Programme R.P.	formation Relations Publiques	1 jour
	Programme TIS	formation au logiciel TisProjet - Gestion Planning	1 jour
		formation TisProjet - Administrateur	2 jours

3/	Logiciels dédiés au Culte/Evêchés : Comptabilité Paroisse, Paie Culte, Gestion des dons et donateurs, Gestion des dons en lignes, Processio		
	Programme Comptabilité Paroisse	formation initiale Comptabilité Paroisse	1 jour
	Programme Paie Culte	formation initiale « Traitement des prêtres »	1 jour
	Programme Gestion des dons et donateurs	formation initiale Gestion des dons et donateurs	2 jours
		formation initiale Gestion des dons et donateurs	1 jour
		formation complémentaire Gestion des dons et donateurs (approfondissement)	1 jour
		formation complémentaire Gestion des dons et donateurs (mailings, stats et routage)	1 jour
	Programme Gestion de l'immobilier	formation au logiciel de gestion de l'immobilier	3 heures
	Programme Processio	Gestion des Pèlerinages	1 jour

4/ Formations collectives, en fonction de l'actualité

Ces formations sont proposées collectivement de façon à répondre à un besoin de formation sur un thème pouvant intéresser plusieurs structures. Elles sont fonction de l'actualité de la législation, de la vie des logiciels (mise à jour de nouvelles fonctionnalités par exemple), ou de demandes simultanées de formation d'utilisateurs sur un même sujet. Les modalités et coûts par participant sont définis après étude. Un devis est adressé aux utilisateurs demandeurs. Legilog se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas d'insuffisance du nombre de stagiaires. Les participants déjà inscrits seront prévenus de l'annulation au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

5/ Formations sur mesure

Legilog peut mettre en place des formations sur mesure quel que soit le logiciel, afin de s'adapter aux besoins spécifiques que vous exprimez :

- Formation sur quel(s) logiciel(s), et quelle(s) spécificité(s)
- Estimation de la durée
- Nombre de participants
- Lieu de formation (sur site, dans nos locaux, à distance)